

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25342523***Déposé
02-07-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0477139139

Nom(en entier) : **BAUCYM ESTATES COMPANY**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue de Franchimont 54 bte C
: 5620 Florennes**Objet de l'acte :** DIVERS, DEMISSIONS, NOMINATIONS

D'un acte reçu par le notaire, **Denis GREGOIRE**, notaire à la résidence de Moha, commune de Wanze, exerçant sa fonction au sein de la société à responsabilité limitée "Etude GREGOIRE, Notaires associés", dont le siège est établi à Moha, rue de Bas-Oha, n°252 A, le 05 juin 2025, en cours d'enregistrement au Bureau Sécurité Juridique Huy, étant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de :

la société anonyme "**BAUCYM ESTATES COMPANY**", ayant son siège à 5620 Florennes, rue de Franchimont 54/C, inscrite au registre des personnes morales de Liège, division Dinant sous le numéro TVA BE 0477.139.139; société constituée suivant acte reçu par le notaire Laurent Etienne, à Florennes le 12 mars 2002, publié aux annexes du Moniteur Belge du 3 avril 2002 sous le numéro 20020403-75 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire dont le procès-verbal a été dressé par le notaire Vincent MAILLARD, à Chimay, en date du 22/12/2011, publié aux annexes du Moniteur Belge, en date du 2/01/2012 sous la référence *12025904* et aux termes d'une assemblée générale extraordinaire dont le procès-verbal a été dressé par le notaire Frédéric MAGNUS, à Jambes, en date du 18/12/2020, publié aux annexes du Moniteur Belge, en date du 06/12/2021 sous la référence *21371429*.

et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Il résulte qu'après avoir abordé l'ordre du jour et après délibération, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes :

Ensuite, après avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix et par un vote distinct pour chacune d'elles, les résolutions suivantes :

Titre A.**Nomination et démission**

1. L'Assemblée générale décide de nommer à la fonction d'administrateur, pour une durée de six ans :

- Madame **Auréline BERTHE** ;
- La société "**AMETHISTE S. à r.L.**"

Tous deux prénommés.

Ils acceptent leur mandat. Le mandat d'administrateur est gratuit sauf décision contraire de l'assemblée générale des actionnaires.

2. La société "**AMETHISTE S. à r.L.**" dont le représentant permanent est Monsieur **Michel BERTHE**, prénommé, est nommée comme administrateur-délégué pour la durée de son mandat d'administrateur par le Conseil d'administration nouvellement nommé aux présentes.

Elle accepte son mandat.

Vote : Ces décisions sont prises à l'unanimité.

Titre B.**Pouvoirs d'exécution.**

L'assemblée décide de conférer :

- au conseil d'administration, tous pouvoirs aux fins d'exécution des résolutions prises comme actées ci-avant ;

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Volet B - suite

- au notaire soussigné tous pouvoirs aux fins de procéder à la coordination des statuts et ;
- au notaire soussigné pour déposer une copie du présent acte au greffe du tribunal de l'Entreprise pour publication dans les Annexes du Moniteur Belge ;
- à l'organe d'administration, avec pouvoir de subdélégation, pour accomplir les formalités nécessaires en vue de modifier l'inscription de la société auprès de toutes Administrations compétentes.

VOTE :

Chacune des résolutions actées ci-avant a fait l'objet d'un vote distinct acquis à l'unanimité des voix.

Pour extrait analytique conforme.

Dépôt simultané d'une expédition de l'acte.

Denis GREGOIRE, notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").